

Longueur parcours
► 2^{ème} catégorie : 7,3 Km



**AAPPMA «La Gaule Laonnoise»
de LAON**
Actualisation : Saison 2025

Domaine public & privé / Réciproitaire

Légende cartographique



Cours d'eau de
2^{ème} catégorie piscicole



Linéaire classé en
« Réserve de pêche »



Cours d'eau / plan d'eau
non géré par l'AAPPMA



Linéaire autorisé à la pratique
de la pêche de la « Carpe de nuit »



Linéaire classé en « No-Kill »



Limite amont/aval des lots de pêche



XXX
Réserve
25m-50m
Nom & Longueur de Réserve
(limite aval - limite amont)



Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche

**En cas de pollution ou de travaux
entraînant un impact
sur les milieux aquatiques,
prévenez le plus rapidement possible :**
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

